



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-04

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le [projet de règlement numéro CA28 0015-04](#) intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO CA28 0015 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'AJOUTER UN CRITÈRE D'ÉVALUATION SUR L'INTÉGRATION DE GARAGE ATTACHÉ ET INTÉGRÉ À UN BÂTIMENT PRINCIPAL.

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, le projet de règlement numéro CA28 0015-04, intitulé tel que ci-dessus;
2. QUE conformément aux arrêtés ministériels en vigueur ce projet de règlement sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis ;
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) tel que décrit au tableau suivant :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Approbation référendaire	Zone(s) visée(s)
15	Travaux de construction d'un bâtiment principal à l'ensemble du territoire	Pour un bâtiment résidentiel, assurer que l'espace dédié au(x) garage(s) intégrés, en façade avant principale, soit significativement inférieure à l'espace dédiée à la façade habitable.	Non	Ensemble du territoire

4. QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. QUE du **14 au 29 avril 2021** inclusivement, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit soit, par courriel à l'adresse : consultation-ecrite.arr-ibsq@montreal.ca en indiquant dans l'objet : « Consultation écrite – CA28 0015-04 » ou par courrier à l'adresse suivante :

« Consultation écrite – CA28 0015-04 »
Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Secrétariat d'arrondissement
350, montée de l'Église
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement recue à l'adresse mentionnée au plus tard le **29 avril 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter.

Les réponses aux questions reçues seront transmises par écrit avant l'adoption du règlement.

Le rapport de la consultation écrite sera diffusé sur le site internet de l'arrondissement.

6. QUE les documents relatifs à ce projet de règlement sont joints au présent avis public et disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement <https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-lile-bizard-sainte-genevieve>

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza